

1. Dialogue fructueux avec le gouvernement - Ils ont dit...
2. Adoption des contrats-jeunes - Un enjeu social majeur - Elections prud'homales
3. Retraites complémentaires - Rentrée scolaire - Nominations - Chiffres-clés
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°111- 1er septembre 2002

Ils ont dit...

“Le gouvernement s’oriente vers un dispositif pérenne d’allègements de charges sur le travail, déconnecté du temps de travail..., c’est quelque chose d’extrêmement important.”

Robert Buguet, à l’issue de la rencontre entre l’UPA et le ministre des Affaires sociales, du travail et de la Solidarité.



Rencontre du 28 août entre François Fillon et la délégation de l’UPA.

“Cela constituera une incitation forte pour les entreprises et contribuera parallèlement à rajeunir l’âge moyen de leurs effectifs et à prévenir, le cas échéant, des difficultés de recrutement.”

François Fillon au moment de l’adoption du projet de loi instituant les “contrats jeunes” qui bénéficieront d’exonérations de charges (cf article page 2).

RENTREE SOCIALE

Dialogue fructueux avec le gouvernement

SMIC, 35 heures et charges sociales : sur ces trois dossiers, les projets du gouvernement sont proches des positions de l’UPA.

“La rentrée sera très sociale” avait prévenu le Premier ministre. De fait, dès la dernière semaine d’août, les partenaires sociaux se sont succédés rue de Grenelle à l’invitation de François Fillon afin de discuter de trois chantiers jugés prioritaires par la nouvelle majorité : les assouplissements à la législation sur les 35 heures, la réduction des charges sociales et l’harmonisation du SMIC. A l’issue de leur entretien le 28 août avec le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, les représentants de l’UPA ont tenu à saluer son “pragmatisme”, constatant qu’en plusieurs points, le gouvernement s’oriente vers des solutions proches de celles préconisées par l’UPA. Ainsi s’agissant des 35 heures, le ministre a réaffirmé sa volonté d’assouplir la législation actuelle ; il a surtout donné la priorité à la négociation pour définir les solutions adaptées à chaque branche professionnelle, préférant éviter un nouveau carcan législatif. Même convergence de vues à propos de l’évolution du SMIC. Alors que les lois Aubry ont multiplié les références en matière de salaire minimum, au point qu’aujourd’hui les écarts de paie entre salariés au

SMIC peuvent atteindre 53 euros mensuels, François Fillon a proposé de donner des “coups de pouce” aux références les plus basses, de manière à retrouver une seule garantie de rémunération au 1er juillet 2005 et à supprimer ainsi deux effets pervers : les inégalités de traitement entre salariés au SMIC et l’incroyable complexité administrative imposée aux employeurs. C’était la position du Groupe de l’artisanat lorsque le gouvernement a sollicité l’avis du Conseil économique et social début juillet.

Les allègements de charges sociales figurent également au programme de cette rentrée sociale. La mesure, on le sait, est fortement créatrice d’emploi. Elle a aussi pour effet de compenser le coût pour les entreprises de l’harmonisation du SMIC. Bien que les réductions semblent devoir se limiter aux salaires allant jusqu’à 1,7 SMIC alors que l’UPA avait fixé la barre à 2,2 SMIC, il ya tout lieu de se satisfaire de la suppression du lien entre allègements de charges et réduction du temps de travail. Toutes les entreprises, qu’elles soient passées ou non aux 35 heures, bénéficieront de la mesure.

Elections prud'homales

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, il faut être de nationalité française, avoir 21 ans révolus (au 11 décembre 2002), n'être l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à ses droits civiques et être inscrit sur une liste électorale prud'homale ou remplir les conditions requises pour y être inscrit.

Les fonctions de conseiller prud'homme sont incompatibles avec celle de membre d'un tribunal de commerce. En outre, le cumul des fonctions entre conseiller du salarié et juge prud'homal est prohibé.

Organisation des conseils de prud'hommes

Le conseil de prud'hommes est composé de cinq sections : industrie, commerce, activités diverses, agriculture, encadrement.

Chaque section est composée d'un bureau de conciliation, d'un bureau de jugement et, pour les cas où aucune décision à la majorité n'a été possible, un dispositif de "départage" est mis en oeuvre.

Le bureau de conciliation réunit un représentant du collège employeur et un représentant du collège salarié.

Le bureau de jugement réunit deux représentants du collège employeur et deux représentants du collège salarié.

Le dispositif de "départage" prévoit l'intervention d'un juge professionnel auprès du bureau de conciliation ou de jugement.

Informations complémentaires

Tel : 08.10.11.12.02

Internet : www.prudom.gouv.fr

Adoption des contrats-jeunes

Les jeunes sont parmi les premières victimes du chômage en France, de manière encore plus marquée depuis un an. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a souhaité traiter cette question dès la session extraordinaire du mois de juillet, juste après l'adoption par les parlementaires des lois sur la sécurité et sur la justice.

Ce premier texte social du quinquennat instaure un dispositif d'exonération de charges sociales pour toute embauche en contrat à durée indéterminée (à temps partiel ou complet), d'un jeune âgé de 16 à 22 ans, ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat (y compris CAP et BEP). Le soutien financier de l'Etat devrait s'élever à terme à 650 millions d'euros par an pour un nombre de bénéficiaires évalué à 250.000 à l'horizon 2005. Une exonération forfaitaire, de l'ordre de 225 euros par mois au niveau du SMIC, s'appliquera aux charges patronales de toutes natures. Elle sera totale les deux premières années et limitée à 50% la troisième année. Cette aide sera compatible avec la "ristourne Juppé" sur les bas

salaires comme avec les allègements "Aubry II". En revanche, elle ne pourra être cumulée avec une autre aide à l'emploi de l'Etat. Initialement réservée aux sociétés de moins de 250 salariés, la mesure a finalement été élargie à l'ensemble des entreprises. L'UPA, on s'en souvient, a manifesté un réel intérêt pour cette politique qui tend à réduire le coût du travail, s'inquiétant néanmoins de l'absence d'obligation de formation et invitant les pouvoirs publics à prendre des initiatives "afin d'une part de favoriser l'orientation des jeunes vers les formations en alternance et d'autre part de soutenir l'effort des entreprises qui les accueillent et les forment".



ELECTIONS PRUD'HOMALES

Un enjeu social majeur

Il n'est pas inutile de le rappeler compte tenu du manque de participation dont souffre habituellement cette consultation, les prochaines élections prud'homales auront lieu le 11 décembre prochain. Ces dernières constituent un enjeu social important car les conseils de prud'hommes contribuent à la régulation sociale, en tranchant tous les conflits individuels nés de la relation du travail, qu'ils portent sur la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat de travail. L'institution est une originalité de notre pays, en particulier par les règles qui gouvernent sa composition : des juges élus par les employeurs, les salariés et les salariés involontairement privés d'emploi ; des

conseillers prud'hommes issus du monde du travail et qui ne sont pas magistrats de carrière ; une juridiction paritaire dans laquelle chaque formation de jugement est divisée en deux collèges, employeur et salarié, ceux-ci étant composés d'un nombre égal de juges choisis par leurs pairs. C'est dans ce contexte que l'UPA met tout en oeuvre pour que les représentants locaux de l'artisanat finalisent la constitution des listes communes "employeurs" avec les représentants des autres catégories d'employeurs, dans la perspective des dépôts de listes qui devront s'effectuer entre le 8 et le 23 octobre prochains (voir tableau ci-contre).

Prorogation de l'accord du 10 février 2001

L'UPA qui dès le mois d'avril 2002 invitait les partenaires sociaux à proroger l'accord du 10 février 2001 relatif à l'avenir des retraites complémentaires, a été entendue. Le 3 septembre dernier, organisations patronales et syndicats de salariés, ont en effet convenu de reporter la réforme des régimes de retraite complémentaire et ainsi de proroger les droits à taux plein jusqu'au 1er octobre 2003 inclus. De cette façon, toutes les personnes décidées à liquider leur retraite entre le 31 décembre 2002 (terme initial de l'accord du 10 février 2001) et le 1er octobre 2003, pourront malgré tout percevoir leur retraite à taux plein entre 60 et 65 ans.

Les partenaires sociaux ont considéré à juste titre que la situation des

régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO ne pouvait être examinée qu'en fonction des solutions retenues pour les régimes de retraite de base. Or, sur ce point le Premier ministre s'est engagé lors de son discours de politique générale, à aboutir d'ici au 30 juin 2003. D'où la décision des représentants des différentes organisations, à l'exclusion de la CGC et de la CGT, de prolonger les effets de l'accord actuellement applicable. Les partenaires sociaux mettront cette période transitoire à profit pour participer au débat relatif à l'avenir des régimes de retraite de base et pour engager parallèlement des discussions sur les régimes complémentaires. L'UPA veillera à faire progresser ses positions dans ces domaines.

RENTREE SCOLAIRE

Ouvrir le cursus scolaire à la vie des entreprises

Le système éducatif français accorde-t-il une place suffisante à l'entreprise ? La question n'est pas nouvelle mais une étude récente de l'Observatoire des parents d'élèves offre l'occasion d'éclairer le débat en ce début d'année scolaire. Consultés en avril 2002, les parents d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et âgés de quatre à vingt ans, ont apportés des réponses assez tranchées. En premier lieu, 75% d'entre eux demeurent préoccupés par la menace du chômage pour leurs enfants. Ils préfèrent donc en majorité (51%) qu'à la fin de ses études leur enfant ait bénéficié en priorité d'une formation tournée vers l'insertion professionnelle plutôt que d'une formation générale. En revanche, seuls 43% des parents sont favorables à une orientation précoce des élèves, avant la classe de troisième.

Pourtant, de manière générale, l'étude souligne la nécessité pour les parents de renforcer les liens entre l'école et le monde du travail. Ils sont

ainsi 92% à souhaiter une meilleure prise en compte du monde de l'entreprise par l'Education nationale. Cette priorité doit passer notamment selon eux par les stages en entreprise (82%), le dialogue avec les professionnels dans les classes (78%) et le développement des formations en alternance (69%). Ils sont en outre 57% à se déclarer prêts à venir parler de leur métier dans les classes. De toute évidence, l'école et les filières de formation classiques n'apparaissent plus comme les seuls lieux d'acquisition de compétences. Jusqu'à 92% des parents d'élèves de l'enseignement public estiment souhaitable de développer les formations en alternance dans l'enseignement supérieur.

Ces chiffres viennent conforter le discours des organisations professionnelles de l'artisanat qui regrettent le manque de candidats à l'apprentissage et aux formations en alternance et qui réclament une meilleure préparation des jeunes à la vie professionnelle.

Nominations

UPA YVELINES

Jean-Jacques Chatelain -CAPEB-, est le Président de l'UPA Yvelines, nouvellement créée.

UPA TARN

Jean-Pierre Monsonis -CNAMS-, succède à la présidence à Raymond Bessou.

UPA JURA

Sylvie Loupias -CAPEB-, succède à la présidence à Bernard Bredin -CNAMS-.

UPA RHONE

Alain Berlioz-Curlet -CAPEB-, succède à la présidence à Jean-Baptiste Lachana -CAPEB-, démissionnaire.

UPA CANTAL

Patrick Dauche -CAPEB-, succède à la présidence à Jean-Pierre Vidal -CNAMS-.

UPA FRANCHE-COMTE

Lucien di Pasquale -CAPEB-, succède à la présidence à Martine Soulier-Jury -CNAMS-.

Chiffres clés

Initié par la Fédération des centres de gestion agréés et par le groupe Banque Populaire, l'Observatoire de la petite entreprise a transmis en juillet 2002 les chiffres relatifs à la situation économique des petites entreprises au premier trimestre 2002. Il apparaît que l'évolution globale du chiffre d'affaires de ces entreprises reste limitée à +1,9% par rapport au premier trimestre 2001. Les secteurs des services (+3,1%) et de l'alimentation en détail (+3%) tirent mieux leur épingle du jeu que celui du bâtiment (-2%). Les professions artisanales qui connaissent la plus forte progression sont : la pâtisserie (+17%), la carrosserie automobile (+9,2%), les prothésistes dentaires (+7,7%), les fleuristes (+6,4%) et la coiffure (+5%).

Les électriciens (-5,3%) et les peintres en bâtiment (-5,2%) subissent quant à eux les plus fortes baisses de chiffre d'affaires.

Congrès UPA



A noter : le prochain congrès de l'UPA se tiendra le 24 octobre 2002 à Paris. Tous les représentants nationaux et locaux de l'UPA, et de l'artisanat en général, seront conviés à cette journée importante pour l'ensemble du secteur. Ils seront rejoints par des représentants de l'Etat ainsi que des parlementaires. Enfin, l'UPA espère la participation de plusieurs membres du gouvernement. La séance officielle aura lieu au Théâtre de l'Empire, 39/41 avenue de Wagram et le déjeuner salle Wagram.

Europe :

le PPE demande un Commissaire pour les PME

Le Groupe PME du Parti Populaire Européen (partis de droite et de centre droit) du Parlement européen a écrit au Président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, afin de demander la désignation d'un Commissaire européen chargé des petites et moyennes entreprises à partir de 2005. La lettre s'appuie sur le fait que plus de 60% des salariés de l'Union européenne travaillent dans une PME et que ces entreprises produisent près de 60% du PIB européen. Les députés concluent : "les problèmes spécifiques des PME justifieraient toute l'attention d'un membre de la Commission européenne".

Les TPE favorables à l'harmonisation du SMIC

Selon une enquête l'IFOP - Fiducial de juillet 2002, 81% des dirigeants de "Très petites entreprises" (0 à 19 salariés) sont favorables au texte de loi relatif aux contrats-jeunes adopté par les députés cet été. Trois sur quatre soutiennent la baisse de l'impôt sur le revenu. La mesure envisagée par François Fillon, consistant à augmenter le SMIC afin de parvenir progressivement à un montant unique, recueille la faveur de 77% des chefs d'entreprises sondés. Par ailleurs, 51% des dirigeants qui emploient au moins un salarié déclarent que leur entreprise est passée aux 35 heures. Seuls 15% des autres envisagent de le faire prochainement.

15 832 603 inscrits

C'est le nombre de personnes qui étaient inscrites le 24 juin sur les listes électorales pour le scrutin prud'homal du 11 décembre, d'après un recensement du ministère du Travail pour qui ces chiffres sont conformes aux prévisions. Sur ce total, 15 134 728 sont inscrites dans le collège salarié et 697 875 dans le collège employeurs. Les listes ne seront définitivement closes que le 18 novembre, "après l'intégration des déclarations tardives et la période de recours gracieux et contentieux de l'inscription".

La France à la traîne

En 2000, le chiffre des créations d'entreprises se limitait à 177 000 pour la France, soit 44 créations pour 10 000 habitants, loin derrière l'Espagne 88 créations pour 10 000 habitants, le Royaume Uni (66) et l'Italie (64).

L'agenda

28 AOUT

Rencontre entre le Président de l'UPA, le Président de l'APCM, Alain Griset et le Président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat - FNPCA-, Pierre Perrin.

28 AOUT

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, François Fillon.

7 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la clôture de l'Assemblée générale de la FNAR -Fédération nationale des artisans ruraux- à Rennes.

10 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au séminaire de formation et d'information des administrateurs UPA de sécurité sociale à Colmar.

Expression Directe UPA diffusée vers 13h50 sur France 2.

11 SEPTEMBRE

Entretien de Robert Buguet avec le Président par intérim de la CGPME, Jean-François Roubaud.

12 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'orientation des retraites.

Audition du Président de l'UPA par Denis Jacquat, Rapporteur à l'Assemblée nationale pour la branche assurance-vieillesse du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

14 SEPTEMBRE

Expression Directe UPA diffusée vers 18h20 sur France 3.

17 SEPTEMBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, Jean-François Mattei.

